



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 36844

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les structures locales et régionales en charge de l'agriculture biologique en Aquitaine. La DRAF Aquitaine vient en effet d'annoncer la suspension de toute la programmation 2004 en lien avec les incertitudes et les restrictions sur les crédits de l'Union européenne Objectif 2 FEOGA. Cette décision risque de remettre en cause la dynamique engagée ces dernières années en faveur du développement d'une agriculture biologique et d'une agriculture respectueuse de l'environnement. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer de quelle manière il entend soutenir l'agriculture biologique et de bien vouloir lui faire connaître l'état des négociations entre la France et l'Union européenne.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre de l'agriculture a été appelée sur l'agriculture biologique, et en particulier sur le maintien des soutiens publics dont cette pratique agricole fait l'objet. Suite au rapport effectué en 2003 à la demande du Premier ministre par M. Martial Saddier, député de Haute-Savoie, un plan de relance de l'agriculture biologique a été décidé. Ce plan est composé d'actions devant intervenir à tous les niveaux de la filière. Ainsi la formation, la recherche, l'animation des secteurs de production et de transformation recevront des soutiens renforcés dès 2004. De même, la conversion bénéficiera de la mobilisation de 13 % de l'enveloppe nationale des contrats d'agriculture durable (CAD), soit 50 millions d'euros engagés sur cinq ans. L'institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) devrait se doter d'un conseil scientifique rassemblant les représentants de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de l'expérimentation de terrain. Par ailleurs, la coordination interprofessionnelle ainsi que la communication seront renforcées. La mise en oeuvre de l'ensemble des mesures de ce programme fera l'objet d'évaluations régulières auxquelles sera étroitement associé l'ensemble des professionnels de l'agriculture biologique aux niveaux national et régional. Les soutiens régionaux prévus par le document unique de programmation (Docup) objectif 2 en Aquitaine, dont la programmation avait été temporairement suspendue à la fin de l'année 2003 en raison de l'épuisement des crédits annuels disponibles, ont pu faire l'objet d'une nouvelle programmation en février, au titre de l'année 2004. Une grande partie des projets déposés par le réseau Bio Aquitaine ont reçu un avis favorable.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36844

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2405

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5748